

# Exercices

## Exercice 1

### Relation avec le droit

- a) Donnez quelques exemples de vos relations avec le droit dans votre vie quotidienne.

Exemple: Je vais à l'école en bus (contrat avec la compagnie de transports publics) et je marche sur la chaussée (règles sur la circulation routière).

J'arrive à l'heure au travail (contrat de travail ou d'apprentissage).

Durant la pause, je m'achète un petit pain (contrat de vente avec le magasin).

Je fume une cigarette à l'extérieur (interdiction de fumer dans les lieux publics).

Le soir, je regarde la télévision (paiement de la redevance de réception).

Je sors en discothèque et bois un cocktail d'alcool fort avec des amis (âge minimum 18 ans).

- b) Citez quelques règles de droit étranger qui diffèrent du droit suisse.

En Suisse, une personne est majeure à 18 ans révolus, alors qu'elle l'est à 21 ans aux Etats-Unis.

En Suisse, le mariage homosexuel est prohibé, alors qu'il est autorisé en Espagne et en France.

En Suisse, la liberté d'expression est garantie par la Constitution fédérale, alors qu'elle est restreinte en Chine.

- c) A la suite de ces deux exercices, quelles conclusions pouvez-vous en tirer ?

En Suisse, pratiquement tous les domaines et toutes les matières sont régis par le droit. Cette discipline nous entoure et nous concluons des contrats tous les jours sans même nous en rendre compte. En résumé, le droit est partout.

Par ailleurs, le droit est le reflet de la société dans laquelle il évolue, raison pour laquelle il diffère d'un pays à un autre, voire d'une région à une autre.

**Exercice 2****Droit privé et droit public**

Indiquez si les cas qui suivent relèvent du droit public ou du droit privé.

	Droit public	Droit privé
Martine s'achète une voiture de sport.		X
Gilberte rompt ses fiançailles.		X
Léopold est arrêté par la police pour conduite en état d'ébriété.	X	
Un enseignant renvoie un élève qui adopte un comportement inadéquat en classe.	X	
Hubert va déménager et propose un locataire de remplacement à sa régie.		X
Plusieurs pays ratifient un traité international.	X	
Par suite du décès de ses parents, Paulette hérite de leur maison.		X
Albert paie tous les mois sa prime d'assurance-maladie.	X	

(Il s'agit d'une assurance obligatoire).

**Exercice 3****Différents domaines du droit**

Indiquez à quel domaine du droit se rapportent les cas qui suivent. Mentionnez également s'il s'agit de droit privé ou de droit public.

Divorce des époux Dupont.	Droit de la famille, droit privé.
Le Conseil national est élu pour quatre ans.	Droit constitutionnel, droit public.
Celui qui aura intentionnellement tué une personne sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au moins.	Droit pénal, droit public.
Contrat de travail entre Ernest et la société Rich SA.	Droit du travail, droit privé.
Décision de non-redoublement rendue par une direction d'école de commerce du canton.	Droit administratif, droit public.
Gertrude est l'heureuse propriétaire d'une ferme.	Droit des biens (droits réels), droit privé.
La liberté de la presse est garantie.	Droit constitutionnel, droit public.

**Exercice 4****Différents domaines du droit**

Mme Frise vient d'ouvrir un salon de coiffure à Moudon. En plus de son métier de coiffeuse, elle commercialise différents produits capillaires et accessoires à chignons. Indiquez à quel domaine du droit se rapportent les cas qui suivent. Mentionnez également s'il s'agit de droit privé ou de droit public.

- a) Mme Frise paie les taxes et les impôts de son salon.

Droit pénal, droit public.

- b) En effectuant une décoloration, Mme Frise laisse reposer le produit trop longtemps sur les cheveux d'une cliente et brûle ces derniers.

Droit des obligations (droit des contrats), droit privé.

- c) La cliente aux cheveux abîmés insulte Mme Frise et la frappe au visage.

Droit pénal, droit public.

- d) Mme Frise vend de nombreux produits lissants à ses clientes.

Droit des obligations, droit privé.

- e) Lors d'un congrès de coiffeurs, Mme Frise rencontre M. Boucle, puis l'épouse.

Droit de la famille, droit privé.

- f) Mme Frise et M. Boucle sont les heureux propriétaires d'un caniche royal.

Droit des biens, droit privé.

**Exercice 5****Etat fédéral**

- a) L'article 3 de la Constitution fédérale stipule que « les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que les cantons sont compétents dans les domaines qui ne sont pas attribués à la Confédération par la Constitution fédérale. En d'autres termes, ils ne peuvent pas s'attribuer des compétences réservées à la Confédération.

- b) Donnez un exemple de domaine dans lequel les cantons sont souverains et jouissent d'une grande liberté pour légiférer.

L'instruction publique est du ressort des cantons (art. 62 al. 1 Cst.).

En matière de fiscalité cantonale, les cantons sont souverains, sous réserve des principes d'harmonisation fédéraux (art. 129 Cst.).

En matière d'aménagement du territoire, les cantons sont souverains, sous réserve des principes fédéraux (art. 75 al. 1 Cst.).

**Exercice 6****La séparation des pouvoirs**

En Suisse, pourquoi respecte-on le principe de la séparation des pouvoirs ? Que veut-on éviter ?

Ce principe existe afin d'éviter toute confusion des pouvoirs, ce qui aboutirait à un régime totalitaire (une dictature).

**Exercice 7****Organes de la Confédération**

a) Quelle autorité fédérale fait office de législateur ?

L'Assemblée fédérale, qui adopte les lois (art. 163 al. 1 Cst.).

b) Donnez un exemple de loi fédérale.

La Loi sur la circulation routière, le Code civil, le Code des obligations, le Code pénal, la Loi sur les banques, le Code de procédure civile suisse, etc..

c) L'Assemblée fédérale est bicamérale. Qu'est-ce que cela signifie ?

L'Assemblée fédérale se compose de deux chambres le Conseil national et le Conseil des Etats. Elles sont dotées des mêmes compétences (art. 148 al. 2 Cst.).

d) Quelle est la particularité du Parlement fédéral suisse ?

C'est un parlement de milice composé de politiciens non professionnels.

e) De combien de personnes se compose le Conseil fédéral ?

Il se compose de sept personnes (art. 175 al. 1 Cst.).

f) Citez un conseiller fédéral actuel ou une conseillère fédérale actuelle.

Alain Berset, Didier Burkhalter, Simonetta Sommaruga...

g) De quelle compétence supplémentaire dispose le (la) président(e) de la Confédération suisse par rapport à un(e) conseiller(e) fédéral(e) ?

Le (la) président(e) de la Confédération suisse représente la Suisse à l'étranger.

h) Le Gouvernement fédéral est-il un gouvernement de milice ?

Non, les conseillers fédéraux sont des professionnels.

i) Qu'est-ce que le Tribunal fédéral ?

L'autorité judiciaire suprême de la Confédération (art. 188 al. 1 Cst.).

**Exercice 8**

**Structure de l'Etat**

Cochez la réponse correcte.

- a) La Constitution est :
  - un texte argumentatif
  - un texte philosophique
  - un texte de loi
- b) La Constitution est :
  - une loi fondamentale
  - une loi comme les autres
  - une loi de peu d'importance
- c) L'organisation politique de l'Etat se fait par l'intermédiaire de trois pouvoirs séparés. Lesquels ?
  - le politique, le social et l'économique
  - le législatif, l'exécutif et le judiciaire
  - la Confédération, le canton et la commune
- d) La Suisse est :
  - une Confédération de cantons
  - une république démocratique
  - un Etat fédéral
- e) Comment s'appelle le Gouvernement suisse (exécutif) ?
  - le Conseil fédéral
  - le Conseil national
  - le Conseil des Etats
- f) Comment s'appelle le Parlement suisse (législatif) ?
  - l'Assemblée nationale
  - l'Assemblée fédérale
  - le Tribunal national

**Exercice 9**

**Organes fédéraux et cantonaux**

Complétez le tableau suivant.

	Pouvoir législatif	Pouvoir exécutif	Pouvoir judiciaire
Organes fédéraux	Assemblée fédérale	Conseil fédéral	Tribunal fédéral
Organes cantonaux	Grand Conseil (sauf le canton du Jura qui utilise l'appellation « Parlement »)	Conseil d'Etat	Tribunaux cantonaux

**Exercice 10****Tribunaux**

- a) Lucien a un litige avec son voisin qu'il souhaite porter devant un tribunal. Pour ne pas perdre de temps devant les tribunaux cantonaux, il décide d'écrire directement au Tribunal fédéral. Le peut-il ?

Non, car il doit d'abord épuiser les voies de recours cantonales : en première instance, puis en deuxième instance.

- b) Comment nomme-t-on le tribunal qui traite des conflits en matière de droit du travail ?

Le Tribunal des prud'hommes.

- c) La direction de votre école, puis le Département de l'instruction publique de votre canton ont refusé votre promotion par dérogation en 3<sup>e</sup> année d'apprentissage. Vous souhaitez contester cette décision devant un tribunal. A quel tribunal devez-vous vous adresser ?

Au Tribunal administratif.

- d) Monique, majeure, a volé de la marchandise dans un grand magasin qui a porté plainte contre elle. Par quel tribunal sera-t-elle jugée ?

Le Tribunal de police.

- e) Pourquoi les règles de procédure sont-elles particulièrement importantes pour un avocat ?

Elles lui indiquent à quel tribunal il doit recourir, à quel endroit il doit s'adresser (tel ou tel canton) et, surtout, dans quel délai il doit agir.

- f) Que signifie le mot « for » en droit de procédure ?

Il s'agit de l'endroit où une partie doit introduire une action judiciaire.